

Coronavirus (COVID-19) La Ville de Magog surveille l'évolution de la situation

Magog, le 12 mars 2020 – La Ville de Magog, par le biais de l'Organisation municipale de sécurité civile de Magog (OMSCM), annonce être en mode veille concernant le coronavirus (COVID-19). La municipalité dispose d'un plan d'intervention qui vise à assurer la continuité des services essentiels offerts aux citoyens. Étant donné les circonstances évolutives, des mesures ont été mises en place si des cas étaient répertoriés.

Fermetures préventives des installations municipales sportives et culturelles

En concordance avec la décision prise par le gouvernement du Québec le jeudi 12 mars et par mesures préventives, les installations sportives et culturelles seront fermées à compter du vendredi 13 mars. Ainsi, l'aréna, la bibliothèque Memphrémagog, le centre d'arts visuels, les salles publiques du centre communautaire ainsi que l'Espace culturel seront fermés au public jusqu'à nouvel ordre pour freiner toute propagation possible.

L'OMSCM demande également à la population de limiter leurs déplacements dans les bâtiments publics et les lieux de rassemblement intérieur.

Mesures prises à l'interne

Les mesures suivantes ont été mises en place pour les employés de la Ville de Magog :

- Les déplacements à l'étranger pour des raisons personnelles seront fortement déconseillés;
- Un isolement obligatoire sera imposé pour une période de 14 jours pour tous les employés ayant voyagé à l'extérieur du Canada, peu importe la destination, et ce, à compter du 12 mars.

Mesures d'hygiène

La Ville de Magog est présentement en période habituelle de rhumes et de gripes. Il se pourrait que des citoyens aient des symptômes de ces virus sans gravité et



sans qu'il s'agisse du COVID-19. La population est invitée à suivre les mesures d'hygiène reconnues et recommandées pour tous :

- Laver les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes.
- Utiliser un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.
- Observer les règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez et se couvrir la bouche et le nez avec son bras afin de réduire la propagation des germes.
- Jeter les mouchoirs en papier dès que possible et laver les mains par la suite.

Pour toute information supplémentaire, il est recommandé de consulter la fiche d'information du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur [ici](#).

La Ville de Magog contribue à l'effort collectif pour diminuer la propagation du coronavirus et incite la population magogoise à faire de même afin de revenir à la normale le plus rapidement possible.

- 30 -

Source et information :

Division des communications
Ville de Magog
819 843-3333, poste 350

